

Commune de Bièvre

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de création du Parc naturel de l'Ardenne méridionale

Enquête publique organisée conformément à l'article 4§2 du Décret relatif aux Parcs naturels du 16 juillet 1985 et aux articles D.29 et D.57 du Code de l'Environnement. Projet de catégorie A.2.

Le Collège communal de Bièvre informe la population de l'ouverture d'une enquête publique relative au Projet de création du Parc naturel de l'Ardenne méridionale couvrant l'entièreté du territoire des communes de Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Gedinne, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin, ainsi qu'au Rapport sur les Incidences environnementales relatif à ce projet.

Auteur du plan : Association de projet Ardenne méridionale, Grand'Place, 1 à 6850 Paliseul (Pouvoir organisateur).

Nature de la décision à intervenir : adoption du Projet de création du Parc naturel de l'Ardenne méridionale.

Identification de l'autorité compétente : Gouvernement wallon.

Conformément à l'article D.29-13,§1, 1° du Code de l'Environnement, la durée de l'enquête est de 45 jours. Elle est suspendue entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier.

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 25/01/2019
27/11/2018	03/12/2018	25/01/2019	Administration communale Rue de Bouillon, 39 - 5555 BIEVRE Le 25/01/2019 à 11h00.	Collège communal Rue de Bouillon, 39 - 5555 BIEVRE

Durant toute la durée de l'enquête, le dossier, composé du Projet de création du Parc naturel de l'Ardenne méridionale et du Rapport sur les Incidences environnementales, peut être consulté auprès de l'Administration communale – service « Urbanisme », Rue de Bouillon, 39 à 5555 BIEVRE, chaque jour ouvrable de 9h00 à 12h00 ou sur rendez-vous le lundi jusqu'à 20h00 pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Monsieur Laurent HANNARD, service « Urbanisme » - 061/23.96.62 - laurent.hannard@bievre.be.

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès de Monsieur Thierry JAUMAIN, coordinateur de l'Association de Projet Ardenne méridionale (lesseetsemois@gmail.com - 0497/103.100) ou auprès de Monsieur HANNARD (laurent.hannard@bievre.be - 061/23.96.62).

Les réclamations et observations écrites peuvent être envoyées au plus tard le dernier jour de l'enquête au Collège communal de Bièvre, soit par courrier postal ordinaire à l'adresse précitée, soit par télécopie au 061/51.24.78, soit par courrier électronique à laurent.hannard@bievre.be.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie doivent être datés et signés et les envois électroniques, identifiés et datés.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par Monsieur Laurent HANNARD, service « urbanisme » - 061/23.96.62 - laurent.hannard@bievre.be ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

A Bièvre, le 27 novembre 2018

Pour le Collège communal,

Le Directeur général ff,


Olivier BRISBOIS



Le Député-Bourgmestre,


David CLARINVAL